



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 22 juillet 2025

Fonds d'urgence à destination des jeunes viticulteurs : les paiements débutent en Nouvelle-Aquitaine

Près de 1,85 M€ seront versés aux jeunes viticulteurs de la région dans le courant de l'été.

Ces dernières années, de nombreux viticulteurs récemment installés ont connu des difficultés de trésorerie accrues par les pertes de production ou les pertes économiques. Une enveloppe nationale de 9 M€ a été annoncée au printemps par la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour **accompagner les exploitations viticoles des jeunes installés les plus en difficulté et répondre au défi du renouvellement des générations.**

Dans une démarche de simplification et de proximité, un guichet régional a été ouvert avec une période de dépôt identique du 15 mai au 4 juin 2025 pour tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, le choix a été fait d'établir un forfait régional pour aider l'ensemble des bénéficiaires de manière harmonisée entre tous les départements. L'enveloppe de 1 850 000 € allouée à la Nouvelle-Aquitaine a été répartie au plus juste, en fonction des besoins exprimés dans chaque territoire. Tous les départements sont concernés, mis à part la Creuse et la Haute-Vienne où aucune demande n'a été déposée.

Près de 240 viticulteurs récemment installés vont pouvoir bénéficier dès cet été de cette aide exceptionnelle qui prendra la forme d'un forfait d'un montant moyen de 7 740 €. Les Directions départementales des territoires (et de la mer) notifieront l'aide à chaque bénéficiaire dans les prochaines semaines.